



Droit de recours militaires /armee terre

Par remi0621

bonjour,

je me permets de vous écrire afin de savoir si j'ai une possibilité de recours au niveau de l'armée de terre concernant ma situation .

je voudrais surtout savoir si mes motifs son recevable pour engager cette procédure de recours ainsi que la marche à suivre .(car évidemment l'institution dans laquelle je suis ne m'aideras pas à faire un recours contre elle) je vais synthétiser au mieux :

je constitue un dossier de candidature pour une autre arme dans le respect des règles de mon armée et de la hiérarchie ainsi que des directives de mes ressources humaines .

Après constitution et acceptation de mon dossier de candidature par tous les différents intermédiaires à mon niveau , l'état-major de mon armée doit fournir avec mon dossier déjà prêt, deux fiches d'information .

on m'assure que mon dossier est parti vers l'armée dont je veux intégrer les fonctions mais ils ne peuvent pas me prouver l'envoi (le texte militaire précipice " de mémoire" que je dois avoir une copie de mon dossier de candidature avec les deux volets que l'état-major on remplit ainsi qu'un bordereau d'envoi pour preuve que le dossier est bien parti et transmit)je demande à ce que ma candidature soit refaite et renvoyer à la bonne adresse est conformément à la note de candidature et d'avoir une copie .

je n'ai toujours pas de réponse ni document . on me convoque chez mon responsable pour me dire que mon armée a choisi de ne pas envoyer mon dossier car je n'ai pas les compétences, or il n'y a pas de compétence ou diplôme à avoir (conformément à la prospection demandée) .

les ressources humaines de l'autre armée me demandent pourquoi mon dossier n'est toujours pas arrivé est que dans un délai proche je ne pourrais plus l'Intégré faute de dépose de candidature .

aujourd'hui la limite de dépose de candidature est dépassé .

Même si c'est très résumé ,

puis-je faire un droit de recours pour le fait que mon armée a jugé arbitrairement de ne pas envoyer mon dossier de candidature est m'avoir menti en m affirmant que mon dossier était transmis alors que j'ai la preuve qu'il n'est jamais arrivé je reste à votre disposition pour tout complément d'informations